

# **Compte rendu de la séance du 06 décembre 2021**

La séance ouverte à 20H close à 23H

Président : BRICOUT Damien

Secrétaire : CAMUS Xavier

Présents : Monsieur Damien BRICOUT, Monsieur Xavier CAMUS, Madame Christine TILLOY, Monsieur Jean-Marie MARSY, Monsieur Dominique CARON, Monsieur HERVE ANDRIEUX, Monsieur Thierry WILLERVAL, Madame Arianne BODELOT, Madame Lionelle MARIAGE, Monsieur Arnaud HEMERY

Excusés : Madame Amandine DESCAMPS

Ordre du jour:

- Suivi travaux salle des fêtes
- Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes
- Projets 2022 et pré-budget 2022
- Carte cadeau agent
- Questions diverses

## **Délibérations du conseil:**

### **Achat tracteur débroussailleur ( DE 2021 044)**

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose la nécessité de penser d'ores et déjà aux dépenses 2022, afin de pouvoir préparer le budget primitif 2022.

Il donne la parole à son troisième adjoint pour la présentation d'un tracteur débroussailleur.

Monsieur Marsy présente un devis de la société DMF de Doullens avec un tracteur débroussailleur homologué pour la route ainsi qu'une remorque avec réhausses. Il précise que les agents, même sans permis, peuvent le conduire sur la route grâce à son homologation, et que ce dernier pourra servir à débroussailler les bas cotés et les chemins pour limiter l'usage du tracteur actuel aux terrains plats.

Le seul devis qu'il a reçu malgré les différentes demandes s'élève à un total de 8039.29 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acquisition du tracteur débroussailleur avec remorque et réhausses au prix de 8039.29 € HT. Cette acquisition sera intégrée au Budget primitif 2022.

### **Subvention UNA des 3 vallées ( DE 2021 045)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de soutien municipal de l'UNA des 3 vallées située à Pas-en-Artois qui est une association d'aide à domicile en milieu rural qui intervient auprès des aînés de notre commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à 1 voix contre, 2 abstentions et 7 voix pour, l'attribution d'une subvention de 150 euros pour le projet d'équipement de leurs AVS.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits au registre sont les signatures.

#### Subvention Lillamada ( DE 2021 046)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de soutien municipal d'un groupe de 5 étudiants en médecine à l'université de Lille qui ont un projet de développement et solidarité à Madagascar.

Leurs principales actions se porteront sur la rénovation et réhabilitation d'un bloc sanitaire à l'hôpital, l'initiation aux gestes de premier secours et la prévention à l'hygiène au lycée et à l'orphelinat et l'apport de matériel médical pédiatrique pour l'hôpital.

Monsieur le Maire ne souhaite pas se prononcer sur cette attribution car le projet est réalisé par sa fille habitante de Warluzel. Il se retire des votes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote, à 9 voix pour, l'attribution d'une subvention de 150 euros pour le projet Lillamada des étudiants en médecine.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits au registre sont les signatures.

#### Dépenses "fêtes et cérémonies" à imputer au compte 623/6232 ( DE 2021 047)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'adoption d'une délibération délimitant le périmètre des dépenses imputer au compte 623/6232 "fêtes et cérémonies".

Vu l'article D1617-19 du Code Général des collectivités territoriales

Vu l'instruction M14

Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé

Considérant que la chambre régionale des comptes recommande aux collectivités de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 623 / 6232 "fêtes et cérémonies"

Considérant que le comptable, ayant obligation d'obtenir toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité demande une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur le compte 623 / 6232.

Il est proposé de prendre une délibération de principe autorisant l'engagement de certaines catégories de dépenses au titre des fêtes et cérémonies ainsi que des réceptions. Cette délibération fixera les principes d'imputation de ces dépenses au compte 623 /6232.

Il est proposé de prendre en charge au compte 623 /6232 les dépenses suivantes :

- Evènements : Voeux du Maire, remises de médailles, cérémonies de commémoration, cérémonies d'inauguration, cérémonies d'hommage, fêtes communales et repas des aînés, événements associatifs, culturels et sportif.

- Catégories de dépenses : fourniture de nourriture et boissons, fleurs et gerbes, fournitures décoratives, cadeaux enfants et adultes, location de chapiteaux et vaisselle, prestations d'animation et de services, frais d'annonce et de publicité, médailles et gravures.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 623 / 6232 "fêtes et cérémonies" dans la limite des crédits alloués au budget primitif annuel.

### Recrutement agents contractuels de remplacement ( DE 2021\_048)

#### **DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES**

(en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Le Conseil Municipal de Warluzel

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;

- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

#### cartes cadeaux agents ( DE 2021 049)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune offre en action sociale une carte cadeau aux agents de la commune. Il demande au Conseil Municipal le renouvellement de cette carte cadeau et de définir le montant de la carte cadeau 2022 pour les agents.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide le renouvellement d'attribution de carte cadeau d'une valeur de 300 € pour l'année 2022 pour les agents communaux en service.

#### Tarifs salle des fêtes (DE 2021 050)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de la salle des fêtes avancent, que la secrétaire commence à recevoir des appels pour de futures réservations. Il est donc nécessaire de fixer les nouveaux tarifs de la salle des fêtes incluant sa rénovation et son agrandissement.

Après délibération le Conseil Municipal, unanime, fixe les tarifs suivants :

| Location   | Habitants ou siège de l'association à Warluzel | Extérieurs à Warluzel |
|--|--|-----------------------|
| 1 journée dans la semaine (hors jours fériés et ponts) | 50 €   | 80 €                  |

|                                  |   |       |
|----------------------------------|---|-------|
| Week-end, jours, fériés et ponts | 150 €   | 220 € |
| Réunion association ou deuil     | gratuit   | 50 €  |
| Forfait ménage                   | 100 €   |       |
| Forfait vaisselle                | 1,50€ par personne  |       |
|                                  | coupe à champagne seule 0,25€   |       |
| Electricité                      | consommation réelle relevé sur état des lieux entrée et sortie : 0,10 €/Kwh |       |
| Casse de la vaisselle            | voir grille tarifaire individuelle  |       |

Un acompte de 50 % du tarif de location sera demandé à la réservation payable uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

*Un règlement sera prochainement proposé aux votes afin de définir précisément les modalités de location.*

#### Création de régie provisoire (DE 2021 051)

Mr Bricout informe le conseil municipal que suite à de nombreux retours sur la présence de rats sur la commune. Il souhaite proposer une commande groupée aux habitants avec une éventuelle participation par la commune.

Après un contact avec la fédération des chasseurs, il est possible de faire une commande de ratières au prix unitaire de 20 €, les tarifs constatés dans le commerce sont entre 25 et 35 €.

Après délibération, le conseil municipal valide la proposition de Mr Bricout pour proposer une commande groupée aux habitants avec une subvention limitée par foyer, répartie comme suit :

- première ratière commandée à 5 € pièce
- seconde ratière commandée à 10 € pièce
- troisième ratières et plus à 20 € pièce

Le conseil municipal valide la création d'une régie provisoire pour cet événement qui se déroulera jusqu'à fin janvier 2022. Seuls les chèques seront acceptés en mode de paiement. Les conditions seront fixées par arrêté.

Mme CABOCHE Julie sera nommée régisseuse principale et Mme TILLOY Christine suppléante, ces nominations seront définies par arrêté.

#### Prise en charge visite médicale pour mise sous tutelle (DE 2021 052)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par l'assistante sociale de secteur, qu'un habitant de Warluzel a besoin d'être mis sous tutelle et qu'il a accepté cette proposition de l'assistante sociale.

Cependant pour la mise sous tutelle, une visite médicale est obligatoire et celle-ci est facturée 160 €, la personne concernée par cette mise sous tutelle est dans l'incapacité de financer cette somme, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge les frais de cet examen médical pour permettre la mise en place de la tutelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, valide la prise en charge financière de l'examen médical pour la mise sous tutelle et précise qu'il est nécessaire que la personne concernée bénéficie d'un réel suivi et de soins adaptés pour l'aider au quotidien.

## **Autres Décisions du conseil**

### **Point salle des fêtes :**

Un point financier général est présenté sur les travaux de la salle des fêtes. Il est proposé une visite de la salle le 11/12/2021 à 10h avec Jean Marie Marsy pour tous les conseillers intéressés qui ne peuvent venir aux réunions de chantier.

Les tarifs sont votés, il est évoqué d'établir un règlement intérieur complet ainsi qu'une fiche d'état des lieux pour les futures location. La secrétaire de mairie est chargée de faire une proposition pour le prochain conseil. Tout comme elle est chargée de voir pour établir des devis pour le mobilier et la vaisselle manquante. Un inventaire devra être établi sur la vaisselle existante, pour compléter sur les mêmes références.

### **Restos du coeur :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par la responsable des restos du coeur d'Avesnes le Comte qui demande s'il est possible de trouver un volontaire pour le retrait du colis d'un habitant de Warluzel qui n'a pas de permis. Mme Mariage est volontaire, elle déposera le colis dans le frigo de la mairie le vendredi matin, la personne concernée sera chargée de venir le retirer le lundi après midi aux horaires d'ouverture de la mairie.

### **Hauts de France Propres :**

Mme Caboche précise qu'elle a reçu la nouvelle date pour organiser les Hauts de France propres, les derniers événements ayant été annulés à cause du Covid.

Elle demande si elle doit à nouveau inscrire la commune.

Le Conseil Municipal valide l'événement le samedi 19/03/2022 de 10h à 12h. Rendez vous sur la place de la mairie. Un verre de l'amitié sera partagé à la fin avec les participants.

### **Voeux 2022 et repas des aînés 2022 :**

Suite aux annonces gouvernementales de ce jour, nous serons dans l'impossibilité d'organiser la traditionnelle cérémonie des voeux.

Le repas des aînés sera proposé comme l'année dernière en livraison à domicile. La secrétaire de mairie est chargée de demander le tarif du traiteur.

Signatures :  
**BRICOUT D.**

**CAMUS X.**

**TILLOY C.**

**MARSY J-M.**

**DESCAMPS A.**

**CARON D.**

**ANDRIEUX H.**

**WILLERVAL T.**

**ABSENTE**

**MARIAGE L.**

**BODELOT A.**

**HEMERY A.**